

Préavis municipal n° 05/2018

Arrêté d'imposition – Année 2019

Rapport de la Commission des finances

Au Conseil général, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission des finances s'est réunie afin d'examiner le présent préavis et a obtenu toutes les réponses à ses questions de la part de notre Boursier, M. Rotzetter.

Au niveau des taux, ceux-ci restent inchangés par rapport à l'arrêté d'imposition 2018. La Commission tient cependant à relever les points suivants :

Art. 1 al. 1, 2 et 3 : Le coefficient cantonal stagnera à 154.5% de l'impôt de base. Il n'y aura donc également pas de hausse d'impôt au niveau cantonal.

Par rapport à l'imposition sur les personnes physiques, Chevroux, avec un coefficient communal de 70%, reste la 7^{ème} commune la plus favorable sur 31 que contient le district. Pour comparaison, Missy se situe à 72% et Grandcour à 77% (chiffres 2018).

La situation des comptes 2015, 2016 et 2017 affichant un excédent de produits, il n'est dès lors pas nécessaire d'augmenter les taux d'imposition. Cet excédent ne permet toutefois pas de les diminuer non plus. Leur maintien semble donc approprié.

Parallèlement aux différents taux d'impôt, il ne devrait pas y avoir de changement en 2019 concernant les taxes pour l'eau, l'épuration et les ordures ménagères.

Au 1^{er} janvier 2019, va entrer en vigueur la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). La principale conséquence sera la diminution du taux d'imposition sur le bénéfice et le capital des sociétés. Les revenus issus de cet impôt sont marginaux. Cette réforme n'aura donc que peu d'effets sur les finances de notre Commune.

Enfin, une rubrique « taxes et impôts » plus fournie qu'actuellement devrait voir le jour sur le nouveau site internet de la Commune qui sera activé prochainement.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter l'arrêté d'imposition 2019 tel que présenté.

Chevroux, le 1^{er} octobre 2018

Au nom de la Commission des finances
Christophe Bonny

